

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **CURDY**

Prénoms *François Marie*

Grade *2^e classe*

Corps *9^e Rég. d'Art. Lussaruz*

N^o *2921* au Corps. — Cl. *1909*

Matricule. *1966* au Recrutement *Duncey*

Mort pour la France le *8 juillet 1915*
à *Saint Paul, Bois de Lincis*

Genre de mort *Disparu pendant la guerre*

Né le *13 février 1889*
à *S. Paul* Département *H. Saône*

Arr^s municipal (p^s Paris et Lyon),
à défaut rue et N^o.

Jugement rendu le *13 octobre 1920*
par le Tribunal de *Chalon les Bains*
acte ou jugement transcrit le *1 novembre 1920*
à *S. Paul (H. Saône)*

N^o du registre d'état civil _____

191-708-1022. (86434)

Celle partie n'est pas à remplir par le Corps.



n° 41

CURDY François Marie
frère de Joseph André n° 72
domicilié: Pierre Grosse

Lieu d'inhumation:

département:

commune:

lieu:

Tombe:

Transcription
jugement délibératif.

95^e 2^e

DÉCÈS

de
Curdy
François Marie

En la signification à nous faite le trois
novembre mil neuf cent vingt. Nous avons intégrale-
ment transcrit le jugement suivant. Audience du treize octobre mil neuf
cent vingt. Le Tribunal de première instance de Beaune mil neuf cent vingt,
à demi en heure Chambre du Conseil, au, désignant M. M. Guenot, président
Demangeat, juge, Audricr, le plus ancien, avocat inscrit au tableau de
la 1^{re} instance, parmi ceux présents à l'audience, appelé pour compléter le
Tribunal, assésés de Dechaud, commis greffier, a rendu le jugement
suivant. Declare constant le décès du soldat Curdy François
Marie, né à Saint Paul, le treize février mil huit cent quatre vingt
neuf, fils de Marie André et de Duret Marie, François, du cent
domicilié à Doyante, quinze régiment d'infanterie. Mort pour la
France, à la date présumée du neuf mai mil neuf cent
vingt. Dresse le quinze à Saint Paul, Oudon, la
transcription du heure présent sur du les registres de, sur la déclaration de
décès de l'année courante de la commune de Saint Paul, et sa mention
ainsi que mention de sa transcription en marge des registres de la
même commune à la date du décès. Etabli par
qui, lecture faite, ont signé avec Nous, Alexandre Delajour,
Maire de Saint Paul, Officier de l'Etat Civil
le neuf novembre mil neuf cent vingt.

Les Déclarants,
Delajour

L'Officier de l'Etat Civil,
Delajour